

# INFORMATION AUX FAMILLES

Vous avez fait une demande auprès de la MDPH

Votre enfant a été reconnu  
comme étant « **en situation de handicap** »  
et bénéficie d'une notification de la **CDAPH**  
(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)



**pour un ACCOMPAGNEMENT**  
humain au cours de sa scolarité  
(AESH = accompagnant des élèves  
en situation de handicap)



**pour une ORIENTATION**

vers une structure  
ou un dispositif spécialisé ou  
adapté de l'école,  
du collège ou du lycée  
(ULIS, SEGPA...)

vers un établissement  
ou un service de soins  
médico-social  
(IME, ITEP, SESSAD...)

Votre interlocuteur privilégié est **l'enseignant référent**  
(ERSEH = enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés)  
du secteur de l'école ou de l'établissement de votre enfant.

L'identification et l'annuaire des 31 ERSEH de Seine-Maritime  
sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://ash76.spip.ac-rouen.fr/>

(rubrique HANDICAP puis ENSEIGNANTS REFERENTS)



*Prenez contact avec cet enseignant pour vous faire connaître, pour évoquer la situation scolaire de votre enfant, pour anticiper autant que nécessaire l'arrivée de l'AESH ou la nouvelle affectation...*

VOUS AVEZ AUSSI LA POSSIBILITÉ DE VOUS ADRESSER DIRECTEMENT À  
**LA CELLULE D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE**  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL ÉCOLE INCLUSIVE

5, place des Faïenciers - 76100 ROUEN

**Une réponse  
Sous 24 heures.**

**02 32 08 97 95**

[cellule.ash76@ac-rouen.fr](mailto:cellule.ash76@ac-rouen.fr)

